

Les ingénieurs ruraux à Neuchâtel

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières**

Band (Jahr): **28 (1930)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la Confédération de 15 centimes. Pour les détails, nous renvoyons au tableau publié dans le texte allemand.

h) *Remaniements parcellaires.* — Les travaux géométriques afférents à 25 projets de remaniement parcellaire ont été examinés. Il s'agit d'entreprises portant sur 7524 hectares, situés dans les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, du Tessin, de Vaud et du Valais.

En exécution de notre arrêté du 6 juillet 1925, il a été versé 32,126 francs pour des remaniements parcellaires dans les Grisons et le Tessin.

i) *Direction et vérification des mensurations parcellaires de quelques cantons.* — A l'instar d'autres cantons, ceux de Bâle-Ville et de Genève ont demandé que la Confédération assume la direction et la vérification de leurs mensurations parcellaires. Le petit nombre de vérifications à faire annuellement dans ces deux cantons ne justifiant pas la création d'un service spécial, nous avons donné suite à ces demandes.

Le bureau du directeur du cadastre a eu à s'occuper de la direction et de la vérification de 28 mensurations parcellaires. Il a en outre surveillé et vérifié 12 entreprises de photogrammétrie.

k) *Examens de géomètres.* — Les 3 candidats admis ont réussi les examens théoriques qui eurent lieu à Lausanne. Sur 8 candidats aux épreuves pratiques subies à Berne, 7 ont obtenu le diplôme du registre foncier.

Les ingénieurs ruraux à Neuchâtel.

Les ingénieurs ruraux suisses viennent de tenir leur vingt-septième conférence à Neuchâtel; en 1911 déjà, notre canton avait eu le privilège de recevoir la conférence, dont la physionomie s'est bien renouvelée. On le conçoit sans peine.

Dans l'idée qu'il serait bon de rechercher l'altitude, pour échapper aux ardeurs de l'été, le comité de la conférence avait choisi comme centre de ralliement le Grand Hôtel de Chaumont, où les participants se sont rencontrés vendredi soir: ils n'ont heureusement pas souffert de la canicule et ont supporté même assez allégrement le joyeux feu de cheminée allumé à leur intention par M. Wagner, qui fut un amphitryon empressé et accueillant.

La journée de samedi a été consacrée à une excursion instructive en pays neuchâtelois. Partis de Chaumont en autocars, au nombre d'une quarantaine, les ingénieurs ruraux se sont rendus au Val-de-Ruz où ils ont visité les travaux de drainage et de remaniement parcellaire à Chézard-Saint-Martin et à Cernier; ils ont été aimablement accompagnés par les représentants des autorités des deux communes et ont entendu notamment avec intérêt un exposé de M. Charles Wuthier, président du Conseil communal de Cernier, qui a pu légitimement revendiquer pour son village l'honneur d'avoir inauguré dans le canton le régime des améliorations foncières par la constitution d'entreprises obligatoires de drainage.

Les membres de la conférence ont eu grand plaisir à visiter l'Ecole cantonale neuchâteloise d'agriculture, dont M. Taillefer, directeur, leur a dit l'origine et le développement, non sans leur faire goûter l'hospitalité de l'établissement.

Puis, ce fut une excursion à La Sagne, où l'on entendit une communication sur le drainage de la vallée et où l'on prit le repas de midi à l'Hôtel von Bergen; après quoi, les entreprises de drainage des Ponts et lieux circonvoisins eurent leur tour; le soir, tout le monde se retrouvait à Chaumont, rendant hommage au ciel d'être demeuré clément: on n'avait pas eu de soleil, c'est vrai, mais la pluie avait observé une discrète retenue.

La soirée au Grand Hôtel de Chaumont fut charmante d'intimité; et la conférence, renforcée des hôtes de la station, eut le plaisir d'entendre une causerie alerte de M. Fluck, adjoint de l'ingénieur rural, sur les Balkans, où ce technicien a eu l'avantage de travailler en qualité d'expert, pendant deux ans, pour la commission mixte d'émigration gréco-bulgare.

Dimanche matin, dès 9 heures, à la salle du Grand Conseil, se tint la séance administrative de la conférence, sous la présidence de M. Wey, ingénieur rural du canton de Neuchâtel. L'assemblée, particulièrement nombreuse, comptait plus de quarante participants; elle a épuisé son ordre du jour dans une atmosphère de concorde parfaite. En dehors des rapports réglementaires, la conférence a entendu deux intéressants exposés, l'un de M. Zölly, du bureau topographique fédéral, sur les bases géodésiques de la mensuration cadastrale dans le canton de Neuchâtel, le deuxième de M. Wey, sur les améliorations foncières dans notre canton.

Puis la conférence a procédé à une sorte de suicide, en ce sens qu'elle a prononcé sa dissolution, — pour renaître immédiatement sous la forme d'une Association suisse du génie rural, dont les cadres seront élargis en vue de permettre l'adhésion au groupement d'éléments nouveaux. Le comité a été composé séance tenante de MM. Wey, président, Zollikofer, vice-président, Fluck, secrétaire-caissier, Berthoud, secrétaire-adjoint, et Weber, assesseur.

Le dernier acte se passa à l'hôtel Terminus, où le département cantonal de l'agriculture offrit aux hôtes de Neuchâtel un repas modeste, fort bien servi par M. Haller, et arrosé de vins du pays très goûtés par les convives. Il y eut naturellement quelques allocutions, dont la cordialité fit tout le prix et le charme. C'est ainsi qu'on entendit M. Henri Calame, conseiller d'Etat, chef du département de l'agriculture, M. König, adjoint au chef de la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique, M. Renfer, ingénieur rural du canton de Berne, M. Forni, géomètre cantonal du Tessin, M. Wey, l'organisateur empressé de cette réunion réussie en tous points et qui laissera aux uns et aux autres, selon les témoignages recueillis, la meilleure impression.

... Si seulement le soleil avait daigné être de la partie! Il n'est pas permis d'être d'humeur aussi morose en plein mois de juillet.

Kleine Mitteilungen.

Technicum Cantonal Fribourg. École des Arts et Métiers. Cours pour auxiliaires-géomètres.

La prochaine rentrée d'octobre 1930 verra s'ouvrir à l'École des Métiers du Technicum Cantonal de Fribourg une section pour auxiliaires-géomètres (Vermessungstechniker) qui comprendra deux semestres d'étude (octobre à juillet). Pour être admis dans cette section, il faut avoir terminé avec succès ses études primaires et secondaires. Le programme qui s'appuie sur les directives élaborées par la Société suisse des Géomètres comprend toutes les branches théoriques et techniques nécessaires pour aborder avec succès l'apprentissage pratique. L'enseignement professionnel sera confié à deux géomètres officiels. Une maison de famille annexée à l'établissement assure, aux élèves du dehors, les soins matériels, la surveillance et le calme nécessaires à un bon travail.

L'année scolaire s'ouvrira le mardi 30 septembre.

La Direction du Technicum donnera, sur demande, tous les renseignements nécessaires. (Voir aux annonces.)